

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DAC 2 G Acquisition de fonds, documents et d'ouvrages anciens pour l'enrichissement des collections de la direction des services d'archives de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation l'acquisition de fonds, documents et d'ouvrages anciens pour l'enrichissement des collections de la direction des services d'archives de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à procéder à l'acquisition de fonds, de documents et d'ouvrages anciens pour l'enrichissement des collections de la direction des services d'archives de Paris.

Article 2 : La dépense sera imputée, dans la limite globale de 15 000 euros sur le chapitre 21, nature 216, rubrique 315, du budget d'investissement du département de Paris de 2015.

Article 3 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée pour certaines acquisitions à solliciter l'Etat pour l'application de la procédure de préemption.

Article 4 : Le bilan des acquisitions effectuées en 2014 est approuvé.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO